



AVIS AUX CERCLES 2019 / N°28

DH/EL/66

Bruxelles, le 7 août 2019

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

- 1.1. **Challenge BPM 2019 - Finalistes**
- 1.2. **Calendrier Hiver 2019-2020 – en annexe**
- 1.3. **Louvain-La-Neuve – Location aux clubs**
- 1.4. **Louvain-La-Neuve – Appel à candidature « Chronométrateurs »**
- 1.5. **Calendrier Hiver – encodage des demandes d'organisation 19-20**

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

1.1. Challenge BPM 2019 - Finalistes

Veuillez trouver ci-joint toutes les informations relatives à la Finale ; liste, horaire...
Les finalistes sont prévenus personnellement par courrier.

1.2. Calendrier Hiver 2019-2020 – en annexe

1.3. Louvain-La-Neuve – Location aux clubs

Veuillez trouver ci-joints

- a) Les informations pratiques relatives à la location pour les demandes d'organisations de la saison d'hiver 2019-2020
- b) Contrat de location
- c) Formulaire de demande d'organisation

1.4. Louvain-La-Neuve – Appel à candidature « Chronométrateurs »

En vue de l'organisation des compétitions par la Fédération et les cercles dans l'infrastructure indoor de Louvain-la-Neuve en 2019-2020, la LBFA confiera l'utilisation du chronométrage électronique (présent sur place) uniquement à des personnes qu'elle aura agréées.

Dans ce cadre, la LBFA lance un **appel à candidatures en vue de composer une équipe de chronométrateurs agréés.**

Conditions :

- Être officiel ;
- Être expérimenté dans le chronométrage électronique.

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse email suivante : lbfa@skynet.be pour le dimanche 18 août 2019 au plus tard.

1.5. Calendrier Hiver – encodage des demandes d'organisation 19-20

Les clubs sont invités à encoder leurs demandes d'organisation indoor et cross 2019-2020 via **L'EXTRANET LBFA FEDINSIDE**.

Merci de respecter le planning suivant :

- Les clubs encodent leurs demandes d'organisation **du 15/08/2019 au 15/09/2019**.
Attention : les éventuelles compétitions organisées à Louvain-La-Neuve ne doivent être encodées qu'après l'accord de la LBFA (accord envoyé pour le 2/9/19 au plus tard).

Important :

Encoder les coordonnées de contact du directeur et secrétaire de réunion
(pour rappel, le directeur de réunion doit être en possession d'un diplôme d'officiel !)

- Discussion et validation du calendrier provincial au sein des comités provinciaux. Les comités provinciaux transmettent, **avant le 25/09/2019**, au secrétariat de la LBFA les corrections à effectuer.

La LBFA attire l'attention des clubs et comités provinciaux sur l'importance de tenir le planning repris ci-dessus.

Pour tout renseignement complémentaire ou difficulté, vous pouvez contacter Evelyne Larose au 02/474.72.08